



Des investissements majeurs pour la qualité de vie des citoyens de l'arrondissement

Lors de sa séance de février, le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a donné des avis de motion dans le cadre de son Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2008-2010, et adopté une série de règlements qui auront un impact bénéfique sur la qualité de vie des citoyens.

Première collection de livres pour la nouvelle bibliothèque

Un avis de motion pour un règlement d'emprunt de 1 675 000 \$ a été donné par le conseil pour l'acquisition de la première d'une série de collection de livres et de documents multimédias dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle bibliothèque. « La

bibliothèque qui sera érigée dans l'environnement immédiat du métro Rosemont, a été conçue pour desservir les familles du quartier et leur donner un meilleur accès à la culture. La contribution de l'arrondissement à ce projet de première importance s'élève à 2 500 000 \$. Au total, plus de 12 M\$ seront investis pour l'aménagement de cette bibliothèque, concrétisant ainsi davantage notre Plan de développement culturel », de souligner le maire André Lavallée.



Plus de 5 M\$ pour le Programme de réfection routière

Toujours dans le cadre du PTI 2008-2010 de l'arrondissement, un avis de motion pour un règlement d'emprunt d'une valeur de 5 752 950 \$ a été donné afin de financer les travaux de réfection routière de l'arrondissement (PRR), pour les trois prochaines années. « Cet investissement qui prévoit, entre autres, la poursuite des travaux d'infrastructures liés au secteur Angus, permettra la réalisation de divers travaux de voirie sur l'ensemble du territoire, tels la reconstruction de trottoirs et de bordures, la réparation de pavage et le planage de la chaussée et le revêtement de ruelles. Ces investissements assureront la sécurité des usagers tout en facilitant les déplacements », a déclaré le maire Lavallée.

Je m'active à Rosemont–La Petite-Patrie

La campagne Je m'active à Rosemont–La Petite-Patrie a été reconduite pour l'année 2008 et une somme de 25 200 \$ lui a été octroyée par la Ville et l'arrondissement. « Ce projet provient du volet Quartiers 21 du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise. Il propose des moyens d'action concrets pour améliorer la qualité de vie et stimuler l'économie locale en sensibilisant les résidents et les commerçants aux bienfaits des transports actifs et à l'achat local », a précisé Madame Carole Du Sault, conseillère de la Ville dans le district d'Étienne-Desmarreau et co-présidente de la campagne. Les organismes partenaires du projet sont la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Rosemont-Petite-Patrie et la Société de développement environnemental de Rosemont.

Promotion de la culture et lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

Soulignons l'octroi par l'arrondissement d'une contribution financière d'une valeur de 25 000 \$ au Festival international du film pour enfants de Montréal (FIFEM) pour l'année 2008, conformément à l'entente de trois ans adoptée par le conseil d'arrondissement en février 2007, afin d'assurer la promotion de la diffusion culturelle dans l'arrondissement. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du Plan d'action Familles-Enfants de l'arrondissement.

Le conseil a aussi octroyé une contribution financière de 92 500 \$ pour la réalisation en 2008 des projets suivants : Projet Ado-Communautaire de rue, Bouffe-Action de Rosemont et Comité logement de Rosemont. Les activités visées par ces projets concernent les problématiques sociales liées à l'insécurité alimentaire, l'isolement de personnes vulnérables ou marginalisées, les problèmes économiques, le vandalisme, les actes violents et la consommation de stupéfiants.

Enfin, le conseil a adopté un règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement, notamment les dispositions sur les cafés-terrasses, l'affichage sur la Plaza St-Hubert et les commerces de grande surface.

Les cafés-terrasses

De façon à animer encore davantage la vie de quartier, les dispositions sur les cafés-terrasses sont modifiées afin de faciliter l'implantation d'une terrasse dans la cour avant d'un restaurant.

Les enseignes de la Plaza St-Hubert

Les dispositions relatives à l'affichage sur la Plaza St-Hubert ont été revues, de façon à rendre plus visibles les enseignes des établissements. La Société de développement commercial (SDC) de la Plaza St-Hubert s'est impliquée activement, en finançant la réalisation d'une étude exhaustive sur la situation des enseignes de la Plaza. Les modifications proposées à la réglementation sont issues des recommandations du consultant, endossées par le conseil d'administration de la SDC.

Les commerces de grande surface

La superficie d'un commerce de détail et de services sera limitée à 2 000 m² ; pour les épiceries, la superficie pourra atteindre 3 000 m². Il s'agit d'une mesure qui favorisera le développement des commerces de quartier et qui vise à encourager le transport actif dans l'arrondissement.

Source : Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Sur la photo : Il sera dorénavant plus facile d'installer des terrasses dans l'arrondissement.

Droits de reproduction et de diffusion réservés © arrondissement.com

Usage strictement personnel. L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'utilisation du site, en accepter et en respecter les dispositions.